

## BILAN 2019 DES ACTES A CARACTERE ANTISEMITE, ANTIMUSULMAN, ANTICHRÉTIEN, RACISTE ET DES ATTEINTES AUX LIEUX DE CULTE ET SEPULTURES

### La méthodologie du recensement des actes à caractère antisémite, antimusulman, antichrétien et raciste par le service central du renseignement territorial (SCRT)

Dans le cadre de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les actes commis à l'encontre des musulmans et des chrétiens, le service central du renseignement territorial (SCRT) de la direction centrale de la sécurité publique (DCSP) suit avec attention l'évolution de ces phénomènes et procède régulièrement à l'élaboration de synthèses statistiques et analytiques de ces faits violents.

Dans la mesure où l'étude des bases statistiques des infractions commises ne permet pas de cibler cette forme spécifique de délinquance, qui regroupe plusieurs types d'infractions, une méthodologie et des critères spécifiques ont été définis dès 2008.

Ainsi, pour élaborer les synthèses relatives à la violence à caractère antisémite, le SCRT prend en compte des données fournies par les services de police et de gendarmerie, croisées avec les signalements transmis par le SPCJ. Seuls les faits ayant donné lieu à un dépôt de plainte ou à une intervention de police, suivie d'un constat des forces de l'ordre, sont intégrés dans les statistiques, condition sine qua non de leur prise en compte. Des échanges réguliers et des réunions périodiques avec le SPCJ permettent l'actualisation et la consolidation des données.

Concernant le suivi des exactions commises à l'encontre des musulmans, une méthodologie semblable a été mise en œuvre avec le CFCM sur le principe d'une convention signée le 17 juin 2010 avec le ministère de l'Intérieur.

En accord avec le SPCJ et le CFCM, les faits racistes, antisémites et antimusulmans sont répertoriés par le SCRT en deux catégories, en fonction de leur gravité :

- les actions comportent 5 rubriques : les homicides, les attentats et tentatives, les incendies, les dégradations, les violences et voies de fait (quelle que soit l'ITT accordée).
- les menaces comportent 3 rubriques : les propos, gestes menaçants et démonstrations injurieuses, les inscriptions, et les tracts et courriers.

Concernant le recueil des données relatives aux actes à caractère raciste et antichrétien, la même méthodologie est employée sauf que, contrairement aux deux domaines de suivi détaillé supra, aucun échange partenarial dédié n'intervient dans ce cadre.

Par ailleurs, les actes constitutifs d'atteintes aux lieux de culte et sépultures sont intégrés dans le bilan consacré à ce type de faits, mais aussi dans ceux traitant respectivement des violences antisémites, antimusulmanes et antichrétiennes.

A noter que les totaux « actions + menaces » et « atteintes aux personnes + atteintes aux biens » ne se recourent pas forcément car une action ou une menace n'est pas toujours qualifiable d'atteinte à la personne ou aux biens et, inversement, une action ou une menace peut concerner à la fois une personne et des biens.

## **1 - Les actes à caractère antisémite**

Avec 151 actions et 536 menaces recensées au cours de l'année 2019, soit un volume global de 687 faits, les violences à caractère antisémite enregistrent une hausse de 27 % par rapport à 2018 (541 faits). À l'instar des années précédentes, ces actes sont majoritairement localisés en Île-de-France.

### **1.1 - Les actions à caractère antisémite**

151 actions antisémites ont été recensées au cours de l'année écoulée, marquant ainsi une baisse de 17 % par rapport à l'année 2018 (183 faits).

Sur ces 151 actions, 50 ont visés des personnes physiques soit 33 % de l'ensemble des actes comptabilisés pour cette catégorie.

Les autres actions (69 %) concernent des atteintes aux biens, avec 104 dégradations.

Sur l'ensemble de ces actions violentes, 31 font référence à l'idéologie néo-nazie, celle-ci se traduisant essentiellement par l'inscription de croix gammées.

#### **➤ Répartition géographique des actions violentes antisémites**

Sur les 151 actions violentes répertoriées, 81 ont été commises en Île de-France, ce qui correspond à 54 % du total, Paris intra-muros comptabilisant 41 exactions. Les faits enregistrés concernent ensuite les régions Grand-Est (22 faits), Hauts-de-France (14 faits) et Provence-Alpes-Côte-d'Azur (12 faits).

### **1.2 - Les menaces à caractère antisémite**

Sur l'ensemble de l'année 2019, 536 menaces à caractère antisémite ont été recensées, traduisant une hausse de 50 % par rapport à 2018, au cours de laquelle 358 faits de cette nature étaient enregistrés.

Parmi ces menaces, 198 font référence à l'idéologie néo-nazie (essentiellement des croix gammées). Dans la grande majorité des cas, en l'absence d'éléments précis, les motivations des auteurs restent néanmoins difficiles à cerner.

#### **➤ Répartition géographique des menaces à caractère antisémite**

Sur les 536 menaces recensées, 253 ont été enregistrées en Île-de-France (47 %), parmi lesquelles 131 à Paris intra-muros et, dans une autre mesure, dans les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur (56 faits), Grand-Est (51 faits), et Auvergne Rhône-Alpes (40 faits).

Par ailleurs, 43 menaces ont été proférées via Internet et les réseaux sociaux (8 %).

## **2 - Les actes à caractère antimusulman**

154 actes à caractère antimusulman ont été recensés au cours de l'année 2019. Ce recensement traduit une hausse globale de 54 % par rapport à l'année précédente (100 faits enregistrés en 2018). Plus précisément, les actions ont augmenté de 40 % par rapport à 2018 et les menaces de 65 %.

### **2.1 - Les actions à caractère antimusulman**

Elles connaissent une hausse de 40 % par rapport à 2018 avec 63 faits recensés contre 45 en 2018.

La majorité des 63 actions enregistrées concerne des atteintes aux biens, soit 55 faits.

Les atteintes aux personnes concernent 9 faits (3 tentatives d'homicide et 6 cas de violences physiques).

### **2.2 - Les menaces à caractère antimusulman**

91 actes de cette nature ont été relevés au cours de l'année 2019, ce qui représente une hausse de 65 % par rapport à l'année 2019, période au cours de laquelle 55 menaces avaient été recensées.

#### **➤ Répartition géographique des actions et menaces à caractère antimusulman**

Le faible nombre de données recueillies (154 faits répartis sur les 13 régions métropolitaines) ne permet guère d'interpréter les chiffres. La région Île-de-France (27 %) demeure la plus touchée, suivie par les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes (10 % chacune).

### **3 – Les actes antichrétiens**

Avec 996 actions et 56 menaces recensées au cours de l'année 2019, soit un volume global de 1 052 faits, les violences à caractère antichrétiens enregistrent une très légère baisse de 1 % par rapport à 2017 (1 063 faits). Pour mémoire, 1 038 faits ont été recensés en 2017 et 1 047 en 2016.

#### **3.1 - Les actions à caractère antichrétien**

Les actions dont le nombre reste stable (996 faits contre 997 en 2018), constituent toujours l'essentiel des faits antichrétiens (95 %) et sont très majoritairement des atteintes à des biens à caractère religieux (97 %).

##### *➤ Répartition géographique des actions violentes antichrétiennes*

Sur les 996 actions violentes répertoriées, trois régions dépassent la centaine d'actions antichrétiennes : la Nouvelle-Aquitaine (148 actions), le Grand-Est (115 actions) et l'Auvergne Rhône-Alpes (114 actions).

#### **3.2 - Les menaces à caractère antichrétien**

Sur l'ensemble de l'année 2019, 56 menaces à caractère antichrétien ont été recensées, traduisant une baisse significative de 15 % par rapport à 2018, au cours de laquelle 66 faits de cette nature étaient enregistrés.

##### *➤ Répartition géographique des menaces à caractère antichrétien*

Sur les 56 menaces recensées, les deux régions les plus touchées en 2019 sont la Provence-Alpes-Côte-d'Azur (10 faits) et l'Auvergne-Rhône-Alpes (9 faits).

### **4 - Les actes à caractère raciste**

165 « actions » et 977 « menaces » à caractère raciste ont été recensées en 2019 soit un total de 1 142 faits, traduisant une hausse globale de 130 % par rapport à l'année 2018 (496 faits). Les régions Île-de-France, Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Grand-Est concentrent 66 % de ces actes.

Les atteintes racistes et xénophobes sont associées à des références idéologiques dans 60 % des cas (687 faits), essentiellement d'extrême droite. Il s'agit surtout d'inscriptions (532 faits) représentant des symboles nazis, telle que la croix gammée.

Les populations noires (218 faits contre 137 en 2018, soit + 59 %) et arabes (213 faits contre 125 en 2018, soit + 70 %) restent les plus ciblées.

#### **4.1 - Les actions à caractère raciste**

Les 165 actions racistes ou xénophobes recensées en 2019 sont en hausse de 132 % par rapport à 2018 (71 faits).

Elles se répartissent en 55 atteintes aux personnes et 112 atteintes aux biens.

#### **4.2 - Les menaces à caractère raciste**

L'évolution des menaces s'inscrit dans la hausse générale des faits, passant de 425 en 2018 à 977 en 2019 (+ 130 %)

Cette augmentation s'observe de manière nettement plus marquée dans les atteintes aux biens, qui progressent de 220 à 574 (+ 161 %) et qui représentent 59 % des menaces. Les atteintes aux personnes ont augmenté de 93 % passant de 206 en 2018 à 397 en 2019 (+ 93 %).

##### *➤ Répartition géographique des actions et menaces à caractère raciste*

La violence raciste en 2019 est principalement localisée en Île-de-France (50 actions et 340 menaces), dans les Hauts-de-France (13 actions et 135 menaces), en Auvergne-Rhône-Alpes (23 actions et 90 menaces) et dans le Grand-Est (23 actions et 83 menaces).

## **5 - Les atteintes aux lieux de culte et sépultures**

En 2019, les atteintes visant les lieux de culte et les cimetières ont représenté 59 % des faits antireligieux, toutes religions confondues (soit 986 faits sur 1 111) mais sont essentiellement constituées des atteintes aux biens chrétiens, qui cumulent 89 % des faits.

La hausse de ces atteintes (+ 13 % par rapport à 2018) est entraînée par l'augmentation des faits visant les lieux de culte, qui sont passés de 748 à 901 (soit + 20 %), représentant 81 % des faits, tandis que les atteintes aux cimetières ont diminué de 9 %, passant de 231 à 210.

La région Nouvelle-Aquitaine demeure la plus touchée (148 faits), suivie par le Grand-Est (136 faits), Auvergne-Rhône-Alpes (122 faits), Hauts-de-France (100 faits), Occitanie (96 faits) et Ile-de-France (86 faits).

A noter que les régions Grand-Est et Occitanie ont enregistré une hausse notable entre 2018 et 2019, respectivement de 55 % et 63 %.

A l'inverse, un recul des atteintes est observé dans les Pays-de-le-Loire (46 faits, soit - 33 %) et en Ile-de-France (86 faits, soit - 16 %).

### **5.1 - Les sites chrétiens**

Les atteintes aux biens à caractère chrétien (791 touchant des lieux de culte et 195 touchant des cimetières) représentent à grande majorité de ce type d'infractions (986 faits, soit 89 %) et suivent, de fait, l'évolution et les répartitions présentées supra au niveau général. La recrudescence des vols, déjà mentionnée, concerne essentiellement les biens chrétiens (277 faits en 2019 contre 139 en 2018, soit + 99 %).

Les biens catholiques sont très majoritairement visés (97 %). On compte 31 faits concernant des biens protestants (essentiellement des lieux de culte) et 2 faits touchant des lieux de culte orthodoxes.

### **5.2 - Les sites musulmans**

Alors que le nombre des actions visant les lieux de culte musulman a très légèrement reculé, passant de 45 à 43, les faits ont été plus graves, à l'image de l'incendie dans une salle de prière (Ardèche) et 4 vols, contre un seul en 2018, ont été recensés. Les dégradations et inscriptions ont touché très majoritairement les lieux de culte (26 faits), alors que le nombre d'atteintes aux sépultures est stable (7 faits).

### **5.3 - Les sites israélites**

Les atteintes aux biens religieux juifs représentent une faible part des faits antisémites, avec 46 atteintes aux lieux de culte et 8 atteintes à des sépultures (54 cas, soit + 8 %). La région Grand-Est se démarque par 8 atteintes à des synagogues (Bas-Rhin, Haut-Rhin, et Vosges) et par la profanation de 203 sépultures juives dans le Bas-Rhin. Par ailleurs, le nombre plus élevé d'atteintes aux lieux de culte au niveau national s'explique par les dégradations récurrentes de la synagogue de Dunkerque (Nord) commises par un individu jugé irresponsable.

### **5.4 - Les sites des autres religions**

Les atteintes aux autres religions constituent uniquement des atteintes aux lieux de culte et concernent les Témoins de Jéhovah (9 faits) ainsi que des lieux bouddhistes (2 faits).